

---

Laudatio de Monsieur Luzius Wildhaber, Dr h.c. Dies Academicus, 2004

Luzius Wildhaber appartient à la première génération de juristes qui, dans la seconde moitié du vingtième siècle, après le cauchemar de la Deuxième Guerre mondiale, ont consacré leur vie professionnelle et académique à la promotion des droits de la personne humaine, les Droits de l'Homme comme le langage non épïcène les désigne encore.

A l'heure de la spécialisation à l'extrême, Luzius Wildhaber nous donne un heureux exemple de juriste qui a traversé avec aisance la plupart des domaines du droit et qui a mené, avec tout autant d'aisance et de succès, plusieurs carrières professionnelles, dont chacune ferait l'envie de tout juriste.

Carrière d'étudiant d'abord : après avoir étudié le droit à l'Université de Bâle, où il a obtenu son doctorat en 1961, il a poursuivi sa formation dans les Universités de Paris, Heidelberg, Londres et Yale.

Carrière au service de l'administration de son pays ensuite : Luzius Wildhaber a travaillé comme juriste au Département fédéral des affaires étrangères. Il a notamment été observateur de la Suisse auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, et membre de la Commission d'experts du Conseil fédéral pour une révision totale de la Constitution fédérale – la "Commission Furgler" –, dont il a rédigé le rapport final en 1977. Il participera aussi, vingt ans plus tard, au comité d'experts chargé d'élaborer une révision totale de la Constitution fédérale, la bonne celle-là, qui a abouti, par le vote du 18 avril 1999, à la Constitution qui nous régit aujourd'hui

Carrière académique, en parallèle : il a enseigné comme professeur le droit international public, le droit constitutionnel, le droit comparé et le droit administratif aux Universités de Fribourg puis de Bâle. Dans cette dernière, il a assumé les fonctions de doyen, puis de vice-recteur et enfin de recteur.

Parallèlement encore, carrière judiciaire : Luzius Wildhaber s'est laissé tenter par l'expérience judiciaire, sous ses formes les plus diverses : juge à la Cour constitutionnelle de la Principauté du Liechtenstein, juge au Tribunal administratif de la Banque interaméricaine de développement à Washington D.C., arbitre dans plusieurs grosses affaires internationales, pour le compte notamment de la Cour internationale d'arbitrage à Londres; enfin, couronnement de cette carrière dans la magistrature internationale, Luzius Wildhaber est entré en tant que juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme en 1991, Cour qu'il n'a plus quittée depuis et qu'il préside même, depuis 1998.

Tout au long de ces multiples carrières, Luzius Wildhaber est resté très attaché au monde académique. En témoignent notamment ses innombrables publications - une dizaine d'ouvrages de référence et plusieurs centaines d'articles - qui lui ont valu la reconnaissance de ses pairs et procuré de nombreuses distinctions, parmi lesquelles le prix Marcel Benoist en Suisse et plusieurs doctorats *honoris causa* dans le monde entier. En témoigne aussi sa participation aux organes directeurs des sociétés et organismes de la science juridique parmi les plus prestigieux à travers l'Europe.

Même si ses activités et sa réputation scientifique l'ont conduit à vivre et à œuvrer à la protection des Droits de l'Homme en Europe et dans le monde, Luzius Wildhaber a toujours su conserver et conforter ses attaches avec la Suisse, le droit suisse et aussi notre Université. Depuis longtemps, il avait tissé des liens avec certains professeurs de notre Faculté de droit, en particulier avec les professeurs Jean-François Aubert et Jacques-Michel Grossen. Ces liens ont été renoués récemment puisque la Cour européenne des Droits de l'Homme accueille chaque année la visite d'un groupe d'étudiantes et d'étudiants de la Faculté de droit, à l'occasion de leur "séminaire de Strasbourg" et que, lorsque son emploi du temps lui en laisse le loisir, le Président de la Cour leur fait l'honneur de les recevoir et de partager avec eux ses riches expériences.

Aujourd'hui, c'est au tour de l'Université de Neuchâtel d'accueillir le Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme et c'est pour elle un plaisir, un honneur et un privilège que de conférer à Luzius Wildhaber le titre de Docteur *honoris causa*.